

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM conforme à la directive 2009/65/CE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FLORNOY GROWTH

Part SL : FR00140044M4

Société de gestion : FLORNOY FERRI

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de gestion : OPCVM de classification « Actions françaises », son objectif consiste à obtenir, au moyen d'une gestion dynamique sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice CAC 40 (dividendes réinvestis). L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Stratégie de gestion : FLORNOY GROWTH a pour objet la gestion d'un portefeuille d'actions françaises. Elle consiste en un choix rigoureux d'actions à fort potentiel ayant une bonne liquidité. La sélection est réalisée après une analyse fondamentale de chaque société par l'équipe de gestion dont l'une des principales composantes est de permettre de déterminer un cours objectif. Les décisions d'investissement dépendent essentiellement du potentiel d'appréciation de l'écart entre le cours actuel et le cours objectif résultant des analyses effectuées, tout en tenant compte du niveau du risque d'investissement. La sélection peut donc reposer sur des critères spéculatifs pour atteindre l'objectif de performance.

L'OPCVM est exposé :

L'actif du FCP est exposé entre 60% et 100% sur le marché des actions françaises.

De 0% à 10% maximum, à des actions de sociétés négociées sur des marchés réglementés étrangers de pays membres de l'Union européenne et de l'OCDE, sans pouvoir être des titres émis par des émetteurs de pays émergent.

De 0% à 10% maximum de l'actif net au risque de change sur les devises autres que l'Euro.

L'exposition globale aux marchés des actions devra respecter les fourchettes suivantes :

- De 0% à 100% maximum de l'actif net aux valeurs dites de « grandes capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est supérieure 10 milliards d'euros).
- De 0% à 20% maximum de l'actif net aux valeurs dites de « moyennes capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est comprise entre 1 milliard et 10 milliards d'euros) et aux valeurs

dites de « petites capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros).

L'exposition globale du portefeuille aux marchés des actions pourra être de 110% maximum.

L'OPCVM investit :

- 75% minimum de l'actif net en titres et droits éligibles au PEA (actions et titres de sociétés ayant leur siège dans l'Union Européenne ou un Etat de l'Espace Economique Européen (EEE)).

Par ailleurs, jusqu'à 25% de l'actif du FCP peut être exposé et investi dans des titres de créance négociables d'émetteurs privés ou publics dont la notation d'investissement grade est au minimum « BBB- ». La société de gestion procède à sa propre analyse du profil rendement/risque des titres (rentabilité, crédit, liquidité, maturité). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution de la notation du titre) ne se fondent pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposent également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

L'OPCVM est investi jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM français ou européens conformes à la directive 2009/65/CE, ou en FIA de droit français.

Le FCP est exposé au risque de change jusqu'à 10% de son actif net. Il n'intervient pas sur le marché des instruments à terme.

Affectation des sommes distribuables capitalisation totale

Durée minimum de placement recommandée 5 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

Conditions de souscription et rachat :

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris sur demande auprès de CIC. Les demandes sont centralisées tous les jours (J) jusqu'à 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée de J, calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 (valorisation quotidienne)

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque

Pourquoi l'OPCVM est classé dans cette catégorie :

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque dû à son univers d'investissement composé d'actions françaises de grande capitalisation.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi le FCP peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à la faible liquidité de certains titres : les investissements sont possibles sur les actions de petites et moyennes capitalisations jusqu'à 20% de l'actif net du FCP. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4% maximum
Frais de sortie	1% maximum
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2.93 %*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20 % TTC d'une performance annuelle supérieure au-delà du CAC 40 NR, si celle-ci est positive et en l'absence de sous-performance les 5 ans précédents. Cette performance est facturée sur la base de la clôture d'exercice du Fonds. 0,00% de commission de surperformance a été prélevé au titre de l'exercice précédent. La méthode est décrite au sein du Prospectus (Page 15 à 17) <i>La part SL ayant moins de douze mois d'existence, les commissions de performance ne seront connues qu'à l'expiration du 1er exercice.</i>

*L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais estimés à la date de création de la part SL. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le Fonds peut prélever une commission de performance dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de son indice de référence tout en affichant une performance négative.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.flornoyferri.com

PERFORMANCES PASSEES

Création de la **part SL** au cours de l'année 2021.

Une performance calculée sur une période inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.

Les performances seront affichées à l'issue de la première année civile complète.

Date de création de l'OPCVM :
13/07/2006
Date de création de la part SL :
05/07/2021
Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :

Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de :

FLORNOY FERRI – 87 - 89 avenue Kléber - 75116 Paris.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : Eligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation.

D'autres catégories de parts sont disponibles pour ce Fonds. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le Prospectus du Fonds ou sur le site internet de la société de gestion www.flornoy.com

Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933). L'OPC opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

La responsabilité de la société **FLORNOY FERRI** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

FLORNOY GROWTH est agréé par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

FLORNOY FERRI est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Pour de plus amples informations merci de vous rendre sur le site www.amf-france.org

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur : www.flornoyferri.com

Un exemplaire papier du prospectus ainsi que du présent document peuvent vous être remis sur simple demande écrite auprès de :

FLORNOY FERRI – 87 - 89 avenue Kléber - 75116 Paris.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19/12/2022.

FLORNOY GROWTH